



**SNC • LAVALIN**

Bâtisseurs d'avenir

# Rapport de gestion

---

Comparaison du premier trimestre de 2017 et  
du premier trimestre de 2016

3 mai 2017

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.



## Table des matières

1	Notre entreprise	8
2	Comment nous analysons et présentons nos résultats	9
3	Sommaire – Premier trimestre de 2017	11
4	Analyse de la performance financière	13
5	Carnet de commandes	21
6	Informations sectorielles	23
7	Liquidités et ressources financières	29
8	Transactions entre parties liées	36
9	Méthodes comptables et modifications	37
10	Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS	40
11	Risques et incertitudes	42
12	Informations trimestrielles	50
13	Contrôles et procédures	51
14	Événement postérieur à la date de clôture	52

# Rapport de gestion

Le 3 mai 2017

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2017 de la Société et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents et avec le rapport financier inclus dans le rapport annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, **ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet à [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com) et sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)**. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation sans objet (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

## Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures financières non définies par les IFRS ou d'autres mesures conformes aux IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues. Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme un substitut à la mesure du rendement préparée en vertu des IFRS.

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	
<b>Rendement</b>	
> Carnet de commandes	> Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)
> Marge brute provenant d'ingénierie et construction (« I&C ») et de Capital	> Résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« RAIIA ajusté »)
> Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	> Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C
> Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	> Résultat dilué par action provenant d'I&C et résultat dilué par action provenant de Capital
> Résultat avant intérêts et impôts par secteur (« RAI sectoriel »)	> Résultat net ajusté provenant d'I&C
<b>Liquidité</b>	
> Trésorerie nette de la dette avec recours	

Une définition de toutes les mesures non conformes aux IFRS et des autres mesures conformes aux IFRS est fournie à la section 10 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair de ces mesures financières et de la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS, se reporter à la section 10 pour plus de détails.

### Chiffres comparatifs

Au quatrième trimestre de 2016, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAI sectoriel, qui exclut maintenant les gains (pertes) sur cessions d'activités d'ingénierie et construction (« I&C ») et d'investissements de Capital, alors que par le passé il excluait seulement les dispositions d'activités répondant à la définition de restructuration. Par conséquent, le RAI de Capital pour le premier trimestre de 2016 a été retraité pour exclure un gain avant impôts de 58,5 millions \$ à la cession d'investissements de Capital.

Au premier trimestre de 2017, la Société a combiné les résultats financiers de ses sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance qui étaient précédemment présentés séparément à titre d'information supplémentaire pour le secteur Infrastructures. La combinaison est principalement attribuable à la cession d'une portion importante du sous-secteur Opérations et maintenance au quatrième trimestre de 2016 qui a réduit le niveau d'activité du sous-secteur Opérations et maintenance. À la suite de la combinaison, les chiffres comparatifs ont été révisés en n'ayant aucune incidence sur les résultats sectoriels du secteur Infrastructures.

## Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter » ou « synergies » ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 3 mai 2017. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2016 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2016 de la Société), et ont été mises à jour dans le présent rapport de gestion. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du *Code criminel* (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une

incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement ou bien à exécuter des projets de façon efficace peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les participations de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux; p) la Société pourrait être assujéti à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) des dessaisissements et la vente d'actifs importants peuvent présenter des risques ou des incertitudes; x) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; y) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; z) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; aa) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; bb) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; cc) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; dd) les limites inhérentes au

cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et ee) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services; ainsi que les risques qui ont été repérés relativement aux modalités de l'entente visant l'acquisition de WS Atkins plc (« Atkins ») par la Société, lesquels sont décrits à la section 11 « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2016 de la Société, qui ont été mises à jour dans le présent rapport de gestion, déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Internet de la Société, [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com), sous la rubrique « Investisseurs ».

**Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 3 mai 2017, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.**

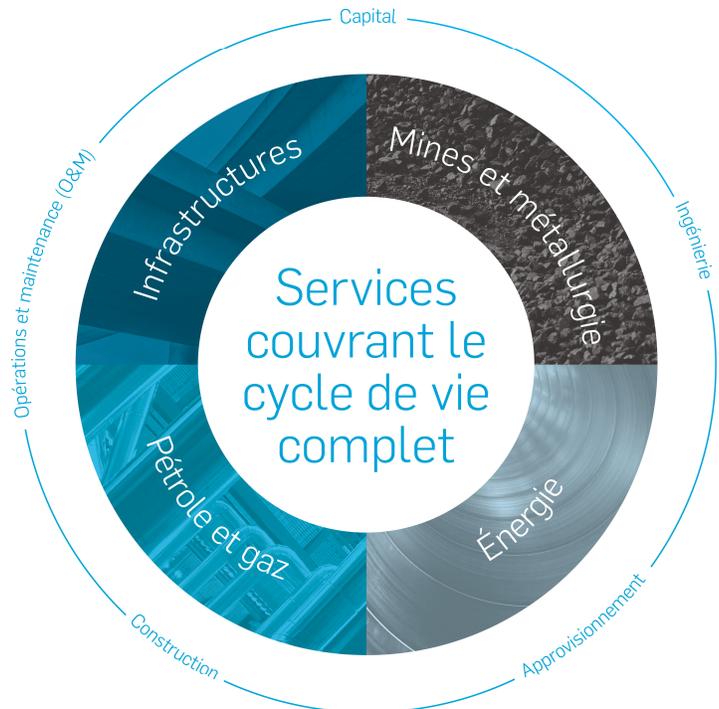
# 1 Notre entreprise

Fondée en 1911, **SNC-Lavalin** est l'un des plus grands groupes d'ingénierie et de construction au monde, et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures.

À partir des bureaux situés dans plus de 50 pays, les membres du personnel de **SNC-Lavalin** sont **fiers de bâtir l'avenir**.

Nos équipes fournissent des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction, de réalisation et de mise en service, en plus d'une vaste gamme de services d'investissements de maintien aux clients dans nos quatre secteurs, soit Pétrole et gaz, Mines et métallurgie, Infrastructures et Énergie.

**SNC-Lavalin** s'occupe aussi du financement et des services d'exploitation et d'entretien (« O&M ») pour assurer une prise en charge complète des projets.



## 2 Comment nous analysons et présentons nos résultats

La Société présente séparément les résultats de ses activités d'**Ingénierie et construction et d'Opérations et maintenance** (« I&C ») et ceux de **Capital**, comme décrit ci-dessous.

### I&C

SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction et de mise en service. Certains contrats comprennent aussi des matériaux ou des services de construction multidisciplinaires, comme la prestation de services relatifs aux structures, à la mécanique, à l'électricité, à l'instrumentation et aux canalisations. La Société pourrait également être responsable non seulement d'offrir des services professionnels et techniques, mais aussi de fournir les matériaux et de fournir ou fabriquer de l'équipement, et pourrait être responsable des activités de construction. De plus, SNC-Lavalin fournit des services d'Opérations et maintenance (« O&M ») pour plusieurs infrastructures, comme des autoroutes, des immeubles, des réseaux de transport léger sur rail et des centrales électriques, de même que des solutions de logistique pour des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Les **produits des activités d'I&C** proviennent toutefois de deux principaux types de contrats : les **contrats de type remboursable** et les **contrats à prix forfaitaire**.

- › **Contrats de type remboursable** : Dans le cas des contrats de type remboursable, la Société charge au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond.
- › **Contrats à prix forfaitaire** : Dans le cas des contrats à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût égal ou inférieur au coût initialement estimé.

La Société présente l'information en fonction des repères utilisés dans l'évaluation du rendement de la direction, soit en regroupant ses projets d'I&C dans les secteurs suivants : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; et iv) **Infrastructures**.

## CAPITAL

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique et les installations de traitement de l'eau.

Le modèle d'affaires de Capital comprend la création de nouveaux projets dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie, ainsi que les secteurs géographiques de la Société. Par ailleurs, de nombreux pays s'adressent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée.

De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet. Les **produits des investissements de Capital** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

# 3 Sommaire – Premier trimestre de 2017

## 3.1 Sommaire – Principaux indicateurs financiers

### FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Produits	1 849,3 \$	1 988,2 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	89,7	122,1
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C <sup>(1)</sup>	60,7	57,2
Résultat dilué par action (en \$)	0,60	0,81
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (en \$) <sup>(1)</sup>	0,40	0,38
RAII <sup>(1)</sup>	117,1	147,8
RAIIA <sup>(1)</sup>	145,5	188,1
RAIIA ajusté provenant d'I&C (en % des produits) <sup>(1)</sup>	5,6 %	5,2 %
<b>Situation financière et flux de trésorerie</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (au 31 mars)	810,5 \$	1 388,4 \$
Trésorerie nette de la dette avec recours (au 31 mars) <sup>(1)</sup>	450,6	1 022,5
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(186,8)	(239,8)
<b>Autres indicateurs</b>		
Carnet de commandes (au 31 mars) <sup>(1)</sup>	10 078,7 \$	13 417,3 \$

(1) Mesures financières non conformes aux IFRS ou autres mesures conformes aux IFRS. Se reporter à la section 10 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour la référence au rapprochement à la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS, selon le cas.

- › Les produits ont diminué de 138,9 millions \$ au premier trimestre de 2017 comparativement au trimestre correspondant de 2016, principalement en raison d'une diminution des produits provenant du secteur Infrastructures, à la suite de la vente, au quatrième trimestre de 2016, des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada et des activités locales en France de la Société. En excluant l'incidence de cette transaction, les produits du premier trimestre de 2017 étaient comparables à ceux du premier trimestre de 2016.
- › Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué de 32,4 millions \$ au premier trimestre de 2017, ce qui s'explique essentiellement par une baisse du résultat net provenant de Capital comparativement au même trimestre de l'exercice précédent, lorsque la Société a enregistré un gain net de 53,6 millions \$ à la cession de sa participation indirecte dans MML Holdings Malta Limited [auparavant, SNC-Lavalin (Malta) Limited (« SNCL Malta »)]. Cependant, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté de 14,1 millions \$ au premier trimestre de 2017 comparativement au premier trimestre de 2016, ce qui s'explique principalement par des apports plus élevés provenant des secteurs Pétrole et gaz et Énergie.
- › Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 60,7 millions \$ au premier trimestre de 2017 (0,40 \$ par action après dilution), par rapport à 57,2 millions \$ (0,38 \$ par action après dilution) au trimestre correspondant de 2016, essentiellement attribuable à une hausse du RAII sectoriel.

- › Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont améliorés de 53,0 millions \$ au premier trimestre de 2017 comparativement à la période correspondante de 2016, partiellement en raison d'une diminution des flux de trésorerie affectés à la variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie.
- › Le RAI et le RAIIA ont diminué au premier trimestre de 2017 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout d'une diminution du résultat net provenant de Capital, pour la raison expliquée plus haut, tandis que le RAIIA ajusté a augmenté.
- › Le carnet de commandes a diminué pour s'établir à 10,1 milliards \$ au 31 mars 2017, comparativement à un carnet de commandes record de 13,4 milliards \$ au 31 mars 2016 et 10,7 milliards \$ au 31 décembre 2016. Toutefois, les contrats octroyés à la Société ont totalisé 1,2 milliard \$ au premier trimestre de 2017, ce qui a contribué à une augmentation du carnet de commandes du secteur Mines et métallurgie.

## 3.2 Sommaire – Autre élément

### ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

#### Proposition d'acquisition de WS Atkins plc

Le 20 avril 2017, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente pour l'acquisition de WS Atkins plc (« Atkins »). Se reporter à la section 14 pour plus de détails.

## 4 Analyse de la performance financière

Les données financières présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Société préparés conformément à l'IAS 34 pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016, à l'exception des mesures financières non conformes aux IFRS présentées dans la section « Faits saillants financiers additionnels » du tableau ci-dessous.

(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Produits	1 849,3 \$	1 988,2 \$
Marge brute	293,0 \$	291,9 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	157,1 \$	168,1
Coûts de restructuration	2,8	13,0
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,4	1,2
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	15,4	20,3
Gain sur cessions d'investissements de Capital	-	(58,5)
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	(0,7)	-
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>	<b>117,1 \$</b>	<b>147,8 \$</b>
Charges financières nettes	13,2 \$	9,5 \$
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>103,9 \$</b>	<b>138,3 \$</b>
Impôts sur le résultat	8,8 \$	10,9 \$
<b>Résultat net de la période</b>	<b>95,1 \$</b>	<b>127,4 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>		
Actionnaires de SNC-Lavalin	89,7 \$	122,1 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	5,4	5,3
<b>Résultat net de la période</b>	<b>95,1 \$</b>	<b>127,4 \$</b>
<b>Informations supplémentaires :</b>		
<b>Résultat par action (\$) :</b>		
De base	0,60 \$	0,82 \$
Dilué	0,60 \$	0,81 \$
<b>Faits saillants financiers additionnels :</b>		
Résultat dilué par action provenant d'I&C (\$) <sup>(1)</sup>	0,30 \$	0,21 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (\$) <sup>(1)</sup>	0,40	0,38
RAIIA ajusté provenant d'I&C <sup>(1)</sup>	100,0	99,9

(1) Mesures financières non conformes aux IFRS ou autres mesures conformes aux IFRS. Se reporter à la section 10 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour la référence au rapprochement à la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS, selon le cas.

## 4.1 Analyse des produits et de la marge brute

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
<b>Produits :</b>		
Provenant d'I&C	1 788,3 \$	1 930,8 \$
Provenant de Capital	60,9	57,4
	<b>1 849,3 \$</b>	<b>1 988,2 \$</b>
<b>Marge brute :</b>		
Provenant d'I&C	234,4 \$	237,9 \$
Provenant de Capital	58,6	54,0
	<b>293,0 \$</b>	<b>291,9 \$</b>
<b>Ratio de marge brute (%) :</b>		
Provenant d'I&C	13,1 %	12,3 %
Provenant de Capital	96,1 %	94,1 %
	<b>15,8 %</b>	<b>14,7 %</b>

La Société analyse ses produits et sa marge brute provenant des activités d'I&C séparément de ceux provenant de Capital.

### PRODUITS ET MARGE BRUTE D'I&C

Les produits provenant d'I&C se sont chiffrés à 1,8 milliard \$ pour les trois premiers mois de 2017, contre 1,9 milliard \$ à la période correspondante de 2016. La diminution s'explique essentiellement par des produits moins élevés provenant du secteur Infrastructures, à la suite de la vente, au quatrième trimestre de 2016, des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada et des activités locales en France de la Société. En excluant l'incidence de cette transaction, les produits d'I&C étaient comparables à ceux du premier trimestre de 2016, car la hausse des produits provenant des secteurs Infrastructures et Pétrole et gaz a été contrebalancée par une diminution des produits provenant des secteurs Mines et métallurgie et Énergie.

Au premier trimestre de 2017, la marge brute provenant d'I&C a été comparable à celle de la période correspondante de 2016, car la diminution des produits provenant d'I&C a été compensée par un ratio de marge brute plus élevé provenant des secteurs Infrastructures, Pétrole et gaz et Énergie.

### PRODUITS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL ET MARGE BRUTE

Les produits provenant de Capital se sont chiffrés à 60,9 millions \$ pour les trois premiers mois de 2017, par rapport à 57,4 millions \$ pour la période correspondante de 2016, principalement en raison de la hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

Pour le premier trimestre de 2017, la marge brute provenant de Capital a augmenté par rapport à la période correspondante de 2016, ce qui reflète essentiellement la raison liée aux revenus qui est indiquée ci-dessus.

## 4.2 Analyse du résultat net

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :		
Provenant d'I&C	45,3 \$	31,2 \$
Provenant de Capital	44,4	90,9
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>	<b>89,7 \$</b>	<b>122,1 \$</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	5,4 \$	5,3 \$
<b>Résultat net</b>	<b>95,1 \$</b>	<b>127,4 \$</b>

La Société analyse son résultat net provenant des activités d'I&C séparément de celui provenant de Capital.

**Au premier trimestre de 2017, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est établi à 45,3 millions \$**, contre 31,2 millions \$ à la période correspondante de 2016. Le résultat net plus élevé provenant d'I&C a été principalement attribuable à une augmentation des apports provenant des secteurs Pétrole et gaz et Énergie, combinée à des coûts de restructuration moins élevés.

**Pour le premier trimestre de 2017, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital s'est établi à 44,4 millions \$**, comparativement à 90,9 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison d'un gain net de 53,6 millions \$ à la cession de sa participation indirecte dans SNCL Malta au premier trimestre de 2016. Comme mentionné précédemment, les dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR ont augmenté au premier trimestre de 2017, comparativement à la même période de l'exercice précédent.

En outre, certains éléments importants ont eu une incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour le premier trimestre de 2017 et de 2016, en voici les principaux :

- › Les coûts de restructuration se sont établis à 2,8 millions \$ (2,6 millions \$ après impôts) au premier trimestre de 2017, comparativement à 13,0 millions \$ (9,2 millions \$ après impôts) au premier trimestre de 2016;
- › L'amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration se sont chiffrés à 16,7 millions \$ (13,4 millions \$ après impôts) pour les trois premiers mois de 2017, par rapport à 21,5 millions \$ (16,8 millions \$ après impôts) pour la période correspondante de 2016.

## 4.3 Résultat net ajusté provenant d'I&C et résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C

Le résultat net ajusté provenant d'I&C et le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C constituent des mesures financières non conformes aux IFRS. Les définitions de ces mesures financières sont présentées à la section 10.

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS (EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN \$))	2017		2016	
	RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	
Résultat net	95,1	\$ s.o.	127,4	\$ s.o.
Moins :				
Participations ne donnant pas le contrôle	5,4	s.o.	5,3	s.o.
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital	44,4	0,30 \$	90,9	0,60 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&amp;C / résultat dilué par action provenant d'I&amp;C</b>	<b>45,3</b>	<b>\$ 0,30 \$</b>	<b>31,2</b>	<b>\$ 0,21 \$</b>
Ajustements (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :				
Coûts de restructuration et de rationalisation	2,6	\$ 0,02 \$	9,2	\$ 0,06 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,1	0,01	1,0	0,01
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	12,3	0,08	15,8	0,10
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	(0,6)	(0,00)	–	–
<b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&amp;C / résultat dilué par action ajusté provenant d'I&amp;C</b>	<b>60,7</b>	<b>\$ 0,40 \$</b>	<b>57,2</b>	<b>\$ 0,38 \$</b>

Au premier trimestre de 2017, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 60,7 millions \$ (0,40 \$ par action après dilution), par rapport à 57,2 millions \$ (0,38 \$ par action après dilution) pour le premier trimestre de 2016. La hausse du résultat net ajusté provenant d'I&C a été principalement attribuable à des apports plus importants provenant des secteurs Pétrole et gaz et Énergie.

Au premier trimestre de 2017, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C comprenait les ajustements suivants, pour un montant net totalisant 15,4 millions \$ (0,11 \$ par action après dilution) :

- › Un montant de 2,6 millions \$ (0,02 \$ par action après dilution) se rapportant à des coûts de restructuration et de rationalisation, comparativement à un montant de 9,2 millions \$ (0,06 \$ par action après dilution) au trimestre correspondant de 2016;
- › Des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 1,1 million \$ (0,01 \$ par action après dilution), par rapport à 1,0 million \$ (0,01 \$ par action après dilution) à la période correspondante de 2016;
- › Un montant de 12,3 millions \$ (0,08 \$ par action après dilution) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, comparativement à 15,8 millions \$ (0,10 \$ par action après dilution) pour le premier trimestre de 2016;
- › Un montant de 0,6 million \$ (néant \$ par action après dilution) relativement à un gain lié à un ajustement sur cession d'activités d'I&C au premier trimestre de 2017, décrit plus en détail à la section 4.8.

## 4.4 Analyse du RAII, du RAIIA et du RAIIA ajusté

Le RAII, le RAIIA et le RAIIA ajusté constituent des mesures financières non conformes aux IFRS. Les définitions de ces mesures financières sont présentées à la section 10.

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net de la période	50,7 \$	44,4 \$	95,1 \$	36,5 \$	90,9 \$	127,4 \$
Charges financières nettes	10,1	3,1	13,2	6,1	3,4	9,5
Impôts sur le résultat	7,4	1,4	8,8	2,7	8,2	10,9
<b>RAII</b>	<b>68,1 \$</b>	<b>48,9 \$</b>	<b>117,1 \$</b>	<b>45,3 \$</b>	<b>102,5 \$</b>	<b>147,8 \$</b>
Amortissement	13,0 \$	– \$	13,0 \$	20,0 \$	– \$	20,0 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	15,4	–	15,4	20,3	–	20,3
<b>RAIIA</b>	<b>96,5 \$</b>	<b>48,9 \$</b>	<b>145,5 \$</b>	<b>85,6 \$</b>	<b>102,5 \$</b>	<b>188,1 \$</b>
<b>(en % des produits)</b>	<b>5,4 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>7,9 %</b>	<b>4,4 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>9,5 %</b>
Coûts de restructuration et de rationalisation	2,8 \$	– \$	2,8 \$	13,0 \$	– \$	13,0 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,4	–	1,4	1,2	–	1,2
Gain sur cessions d'investissements de Capital	–	–	–	–	(58,5)	(58,5)
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	(0,7)	–	(0,7)	–	–	–
<b>RAIIA ajusté</b>	<b>100,0 \$</b>	<b>48,9 \$</b>	<b>148,9 \$</b>	<b>99,9 \$</b>	<b>44,0 \$</b>	<b>143,8 \$</b>
<b>(en % des produits)</b>	<b>5,6 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>8,1 %</b>	<b>5,2 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>7,2 %</b>

Au premier trimestre de 2017, le RAII provenant d'I&C s'est établi à 68,1 millions \$, comparativement à 45,3 millions \$ pour la période correspondante de 2016, principalement en raison d'une hausse du RAII sectoriel provenant des secteurs Pétrole et gaz et Énergie. Le RAII provenant d'I&C comprenait un montant de 28,4 millions \$ au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz et des charges d'amortissement au premier trimestre de 2017, comparativement à 40,3 millions \$ au premier trimestre de 2016. **Le RAIIA provenant d'I&C s'est établi à 96,5 millions \$ au premier trimestre de 2017**, par rapport à 85,6 millions \$ pour la période correspondante de 2016. Le RAIIA provenant d'I&C comprenait des coûts de restructuration et de rationalisation de 2,8 millions \$ au premier trimestre de 2017, comparativement à 13,0 millions \$ au trimestre correspondant de 2016. Au premier trimestre de 2017, la Société a également engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 1,4 million \$, par rapport à 1,2 million \$ au premier trimestre de 2016. Ainsi, **le RAIIA ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 100,0 millions \$ pour le premier trimestre de 2017**, comparativement à 99,9 millions \$ pour le premier trimestre de 2016.

Au premier trimestre de 2017, le RAII et le RAIIA provenant de Capital s'est élevé à 48,9 millions \$, comparativement à 102,5 millions \$ pour la période correspondante de 2016. La variation est principalement attribuable à l'impact favorable du gain à la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au premier trimestre de 2016.

## 4.5 Analyse des frais de vente, généraux et administratifs

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente	47,3 \$	2,0 \$	49,3 \$	42,1 \$	3,3 \$	45,4 \$
Frais généraux et administratifs	100,2	7,6	107,8	116,0	6,7	122,7
<b>Frais de vente, généraux et administratifs</b>	<b>147,5 \$</b>	<b>9,6 \$</b>	<b>157,1 \$</b>	<b>158,1 \$</b>	<b>10,0 \$</b>	<b>168,1 \$</b>

Pour les trois premiers mois de 2017, les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué pour s'établir à 157,1 millions \$, comparativement à 168,1 millions \$ pour la période correspondante de 2016, une diminution qui est principalement expliquée par les facteurs suivants :

- › Les frais généraux et administratifs ont diminué pour s'établir à 107,8 millions \$ pour les trois premiers mois de 2017, comparativement à 122,7 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016, une diminution de 12,1 % qui était principalement attribuable à la mise en œuvre réussie du programme « STEP Change » en 2015 et du lancement du programme « Excellence opérationnelle » en 2016, qui a pour but de renforcer et de promouvoir la culture d'efficacité et d'exécution de la Société ;
- › Les frais de vente ont augmenté pour s'établir à 49,3 millions \$ pour les trois premiers mois de 2017, comparativement à 45,4 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016, une augmentation de 8,5 % qui était essentiellement attribuable à l'augmentation des dépenses relatives à des offres de services du fait que la Société a répondu à un certain nombre d'appels d'offres liés à des projets de grande envergure, principalement dans le secteur Infrastructures.

## 4.6 Coûts de restructuration

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Coûts de restructuration	2,8 \$	13,0 \$

La Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 2,8 millions \$ au premier trimestre de 2017 (2016 : 13,0 millions \$).

Les coûts de restructuration constatés au cours des premiers trimestres de 2017 et de 2016 étaient principalement liés à des indemnités de départ.

## 4.7 Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Honoraires et autres coûts connexes	1,4 \$	1,2 \$
<b>Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration</b>	<b>1,4 \$</b>	<b>1,2 \$</b>

Au premier trimestre de 2017, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration totalisant 1,4 million \$ comparativement à 1,2 million \$ à la période correspondante de 2016.

## 4.8 Gain lié à un ajustement sur cession d'activités d'I&C

Au quatrième trimestre de 2016, la Société a cédé ses activités locales en cours en France et à Monaco et ses activités secondaires de gestion de biens immobiliers au Canada. La contrepartie à recevoir (à payer) provenant de ces transactions est assujettie à certains ajustements. Alors que les ajustements n'ont pas encore été finalisés au 31 mars 2017, certaines hypothèses utilisées pour estimer ces ajustements ont été révisées, donnant lieu à un gain avant impôts de 0,7 million \$ (0,6 million \$ après impôts) au premier trimestre de 2017.

## 4.9 Analyse des charges financières nettes

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(2,7) \$	(3,0) \$	(5,8) \$	(2,7) \$	(3,4) \$	(6,2) \$
Pertes nettes de change	3,7	–	3,7	0,6	–	0,6
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	5,4	–	5,4	5,5	–	5,5
Sans recours	–	6,1	6,1	–	6,6	6,6
Autre	3,7	0,1	3,8	2,8	0,2	3,0
<b>Charges financières nettes</b>	<b>10,1 \$</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>13,2 \$</b>	<b>6,1 \$</b>	<b>3,4 \$</b>	<b>9,5 \$</b>

Au premier trimestre de 2017, les charges financières nettes provenant d'I&C ont augmenté pour s'établir à 10,1 millions \$, comparativement à 6,1 millions \$ au premier trimestre de 2016, une variation qui est essentiellement attribuable à une hausse des pertes nettes de change.

Au premier trimestre de 2017, les charges financières nettes provenant de Capital ont diminué pour s'établir à 3,1 millions \$, comparativement à 3,4 millions \$ pour le premier trimestre de 2016, principalement imputable à une diminution des intérêts sur la dette sans recours pour les trois premiers mois de 2017, comparativement à la période correspondante de 2016.

## 4.10 Analyse de l'impôt sur le résultat

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Résultat avant impôts sur le résultat provenant d'I&C	58,1 \$	39,2 \$
Résultat avant impôts sur le résultat provenant de Capital	45,8	99,1
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>103,9 \$</b>	<b>138,3 \$</b>
Impôts sur le résultat provenant d'I&C	7,4 \$	2,7 \$
Impôts sur le résultat provenant de Capital	1,4	8,2
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>8,8 \$</b>	<b>10,9 \$</b>
Taux d'imposition effectif provenant d'I&C (%)	12,7 %	6,8 %
Taux d'imposition effectif provenant de Capital (%)	3,1 %	8,3 %
<b>Taux d'imposition effectif (%)</b>	<b>8,5 %</b>	<b>7,9 %</b>

Pour le premier trimestre de 2017, la charge d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 7,4 millions \$, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 2,7 millions \$ pour la période correspondante de 2016. Au cours des trois premiers mois de 2017, le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été inférieur au taux d'imposition de 26,6 % prévu par la loi au Canada, découlant essentiellement de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat et de la portion du résultat qui n'est pas affectée par l'impôt, partiellement contrebalancée par les dépenses non déductibles et les autres écarts permanents. Au premier trimestre de 2016, le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été inférieur au taux d'imposition prévu par la loi au Canada, principalement en raison de l'utilisation de pertes antérieures contre lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé et de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, partiellement contrebalancées par les dépenses non déductibles et les autres écarts permanents.

Pour le premier trimestre de 2017, la charge d'impôts sur le résultat provenant de Capital s'est établie à 1,4 million \$, comparativement à une charge d'impôts de 8,2 millions \$ pour le premier trimestre de 2016. Cette diminution de la charge d'impôts sur le résultat provenant de Capital au premier trimestre de 2017, comparativement au premier trimestre de 2016, découle essentiellement de l'impact fiscal du gain à la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta en 2016, alors qu'une tranche significative du résultat net du premier trimestre de 2017 provenait de dividendes non imposables reçus principalement de l'Autoroute 407 ETR.

## 5 Carnet de commandes

La Société divulgue son carnet de commandes, une mesure financière non conforme aux IFRS, pour les activités d'I&C. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits prévus** qui seront comptabilisés par la Société. Une définition du carnet de commandes est fournie à la section 10.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Le carnet de commandes comprend des contrats de type remboursable (45 % au 31 mars 2017 et 2016) et des contrats à prix forfaitaire (55% au 31 mars 2017 et 2016).

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes de la Société par secteur :

(EN MILLIONS \$ CA)	31 MARS 2017	31 DÉCEMBRE 2016 <sup>(1)</sup>
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ		
<b>Mines et métallurgie</b>	<b>451,1 \$</b>	294,0 \$
<b>Pétrole et gaz</b>	<b>3 416,8</b>	3 909,6
<b>Énergie</b>	<b>2 222,0</b>	2 353,2
<b>Infrastructures</b>	<b>3 988,8</b>	4 120,6
<b>Total</b>	<b>10 078,7 \$</b>	10 677,4 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter un changement apporté à la divulgation par la Société de ses résultats financiers liés au secteur Infrastructures. Se reporter à la section 9.1 pour plus de détails.

La Société a présenté un carnet de commandes de 10,1 milliards \$ au 31 mars 2017, comparativement à 10,7 milliards \$ à la fin de décembre 2016, reflétant principalement une diminution dans les secteurs Pétrole et gaz, Infrastructures et Énergie, partiellement compensée par une hausse du carnet de commandes du secteur Mines et métallurgie. Les contrats octroyés au premier trimestre de 2017 se sont chiffrés à 1,2 milliard \$, dont 0,4 milliard \$ dans le secteur Pétrole et gaz, 0,3 milliard \$ dans le secteur Infrastructures, 0,2 milliard \$ dans le secteur Mines et métallurgie et 0,2 milliard \$ dans le secteur Énergie.

Au premier trimestre de 2017, les nouveaux ajouts au carnet de commandes comprennent un contrat d'envergure dans le secteur Mines et métallurgie pour la construction de deux usines d'acide sulfurique en Amérique latine.

Il convient aussi de noter que les activités d'O&M, comprises dans le carnet de commandes du secteur Infrastructures, sont exercées dans le cadre de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes des activités d'O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les 5 prochaines années**.

Le tableau suivant présente la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur au 31 mars 2017.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE <sup>(1)</sup>	CONTRATS À PRIX FORFAITAIRE <sup>(1)</sup>
<b>Mines et métallurgie</b>	15 %	85 %
<b>Pétrole et gaz</b>	60 %	40 %
<b>Énergie</b>	65 %	35 %
<b>Infrastructures</b>	20 %	80 %
<b>Total</b>	45 %	55 %

(1) Veuillez noter que les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus sont arrondis et ne fournissent donc qu'une approximation de la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur.

## 6 Informations sectorielles

Comme il a été mentionné à la section 2, la Société analyse ses résultats par secteur. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction.

La Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **RAII sectoriel**, qui est une mesure financière non conforme aux IFRS définie à la section 10. Au quatrième trimestre de 2016, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, qui exclut maintenant les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital, alors que par le passé il excluait seulement les dispositions d'activités répondant à la définition de restructuration. Par conséquent, le RAII de Capital pour le premier trimestre de 2016 a été retraité pour exclure le gain avant impôts de 58,5 millions \$ sur cession d'investissements de Capital, en raison surtout de la vente de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta.

Les investissements de Capital de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation

Ces investissements sont regroupés dans le secteur Capital, dont le rendement est évalué de la façon suivante :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION	ÉVALUATION DU RENDEMENT
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant d'investissements
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements, ou dividendes provenant d'investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant (tel que l'Autoroute 407 ETR), avant impôts
Méthode de la consolidation	RAII provenant d'investissements

Les produits de la Société proviennent de contrats de type remboursable (60 % pour les trois premiers mois de 2017, 2016 : 55 %) et de contrats à prix forfaitaire (40 % pour les trois premiers mois de 2017, 2016 : 45 %).

Le tableau qui suit résume les produits et le RAII sectoriel de la Société et rapproche le RAII sectoriel au RAII de la Société pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016.

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE				2016 <sup>(1)</sup>			
	2017				2016 <sup>(1)</sup>			
PAR SECTEUR	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL
<b>Mines et métallurgie</b>	<b>101,4 \$</b>	<b>6,6 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>6,6 \$</b>	117,5 \$	5,7 \$	– \$	5,7 \$
<b>Pétrole et gaz</b>	<b>856,5</b>	<b>56,0</b>	<b>–</b>	<b>56,0</b>	853,5	42,1	–	42,1
<b>Énergie</b>	<b>373,5</b>	<b>32,3</b>	<b>–</b>	<b>32,3</b>	383,3	29,2	–	29,2
<b>Infrastructures</b>	<b>456,9</b>	<b>30,0</b>	<b>–</b>	<b>30,0</b>	576,6	31,5	–	31,5
<b>Total des secteurs d'I&amp;C</b>	<b>1 788,3 \$</b>	<b>124,9 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>124,9 \$</b>	1 930,8 \$	108,4 \$	– \$	108,4 \$
<b>Capital</b>	<b>60,9</b>	<b>–</b>	<b>55,8</b>	<b>55,8</b>	57,4	–	50,4	50,4
<b>Total des produits et du RAII sectoriel</b>	<b>1 849,3 \$</b>	<b>124,9 \$</b>	<b>55,8 \$</b>	<b>180,8 \$</b>	1 988,2 \$	108,4 \$	50,4 \$	158,8 \$
Moins :								
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(43,3) \$	(6,9) \$	(50,2) \$		(33,9) \$	(6,4) \$	(40,3) \$
Coûts de restructuration		(2,8)	–	(2,8)		(13,0)	–	(13,0)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		(1,4)	–	(1,4)		(1,2)	–	(1,2)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		(15,4)	–	(15,4)		(20,3)	–	(20,3)
Gain sur cession d'investissements de Capital		–	–	–		–	58,5	58,5
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C		0,7	–	0,7		–	–	–
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat incluses ci-dessus		5,4	–	5,4		5,3	–	5,3
<b>RAII</b>		<b>68,1 \$</b>	<b>48,9 \$</b>	<b>117,1 \$</b>		<b>45,3 \$</b>	<b>102,5 \$</b>	<b>147,8 \$</b>

(1) Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter une modification apportée à l'indicateur du résultat pour les secteurs à présenter de la Société et pour refléter un changement apporté à la divulgation par la Société de ses résultats financiers liés au secteur Infrastructures. Se reporter à la section 9 pour plus de détails.

## 6.1 Mines et métallurgie

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie	<b>101,4 \$</b>	117,5 \$
RAII sectoriel - Mines et métallurgie	<b>6,6 \$</b>	5,7 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	<b>6,6 %</b>	4,8 %

Les produits du secteur Mines et métallurgie ont diminué pour s'établir à 101,4 millions \$ au premier trimestre de 2017, comparativement à 117,5 millions \$ pour la période correspondante de 2016. La baisse des produits reflète un volume d'activité moins élevé en raison du quasi-achèvement de certains projets d'envergure, notamment des travaux liés à des usines d'acide sulfurique au Moyen-Orient, partiellement compensé par les produits provenant de contrats octroyés en 2016, soit un projet d'atténuation de dioxyde de soufre en Russie et la construction d'usines d'acide sulfurique au Chili. De plus, les prix mondiaux des produits de base sont restés faibles au premier trimestre de 2017, ce qui continue d'avoir une incidence négative sur l'investissement dans le secteur.

Le RAII sectoriel de Mines et métallurgie a été de 6,6 millions \$ au premier trimestre de 2017, comparativement à 5,7 millions \$ à la période correspondante de 2016, en raison surtout d'une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par un niveau moins élevé d'activité, en raison des facteurs susmentionnés, ainsi que par une baisse du ratio de marge brute.

Les produits du secteur Mines et métallurgie proviennent de contrats de type remboursable, 30 % pour les trois premiers mois de 2017 (2016 : 30 %) et de contrats à prix forfaitaire, 70 % pour les trois premiers mois de 2017 (2016 : 70 %).

## 6.2 Pétrole et gaz

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz	<b>856,5 \$</b>	853,5 \$
RAII sectoriel - Pétrole et gaz	<b>56,0 \$</b>	42,1 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	<b>6,5 %</b>	4,9 %

Au premier trimestre de 2017, les produits du secteur Pétrole et gaz se sont établis à 856,5 millions \$, un niveau comparable à celui du premier trimestre de 2016, car l'augmentation des produits provenant du Moyen-Orient a été contrebalancée par une diminution des produits provenant de certains projets d'envergure quasi-achevés, notamment en Australie.

Au premier trimestre de 2017, le RAII sectoriel de Pétrole et gaz s'est établi à 56,0 millions \$, comparativement à 42,1 millions \$ pour le premier trimestre de 2016, principalement en raison d'une hausse du ratio de marge brute et d'une diminution des frais de vente, généraux et administratifs. Au premier trimestre de 2017, il y a eu certaines révisions de prévisions de coûts et des résultats favorables qui ont eu une incidence positive sur la marge brute.

Les produits du secteur Pétrole et gaz proviennent de contrats de type remboursable, 80 % pour les trois premiers mois de 2017 (2016 : 80 %), et de contrats à prix forfaitaire, 20 % pour les trois premiers mois de 2017 (2016 : 20%).

## 6.3 Énergie

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Produits provenant du secteur Énergie	<b>373,5 \$</b>	383,3 \$
RAII sectoriel - Énergie	<b>32,3 \$</b>	29,2 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	<b>8,6 %</b>	7,6 %

Au premier trimestre de 2017, les produits du secteur Énergie se sont établis à 373,5 millions \$, un niveau comparable à celui du premier trimestre de 2016, essentiellement en raison d'une hausse des produits provenant de certains projets dans le domaine de l'énergie nucléaire et hydroélectrique, qui a été contrebalancée par une diminution des produits attribuable en grande partie à l'achèvement d'un projet de centrale au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis et au quasi-achèvement de travaux effectués sur des lignes de transport d'électricité dans l'ouest du Canada.

Au premier trimestre de 2017, le RAII sectoriel d'Énergie s'est établi à 32,3 millions \$, par rapport à 29,2 millions \$ au trimestre correspondant de 2016, principalement en raison de la hausse du ratio de marge brute et d'une diminution des frais de vente, généraux et administratifs.

Les produits du secteur Énergie proviennent de contrats de type remboursable, 50 % pour les trois premiers mois de 2017 (2016 : 35 %), et de contrats à prix forfaitaire, 50% pour les trois premiers mois de 2017 (2016 : 65%).

## 6.4 Infrastructures

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016
Produits provenant du secteur Infrastructures	<b>456,9 \$</b>	576,6 \$
RAII sectoriel - Infrastructures	<b>30,0 \$</b>	31,5 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Infrastructures (%)	<b>6,6 %</b>	5,5 %

Les produits provenant du secteur Infrastructures ont diminué pour s'établir à 456,9 millions \$ au premier trimestre de 2017, comparativement à 576,6 millions \$ à la période correspondante de 2016, à la suite de la vente des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada et des activités locales en France de la Société à la fin de l'exercice 2016.

Pour le premier trimestre de 2017, le RAII sectoriel d'Infrastructures était de 30,0 millions \$, comparativement à 31,5 millions \$ au trimestre correspondant de 2016, car la diminution du volume d'activité, en raison des facteurs susmentionnés, ainsi que l'augmentation des frais de vente ont été partiellement compensées par une hausse du ratio de marge brute. Les frais de vente ont été plus élevés au premier trimestre de 2017 comparativement à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des dépenses relatives à des offres de services du fait que la Société a répondu à un certain nombre d'appels d'offres liés à des projets de grande envergure.

Les produits du secteur Infrastructures proviennent de contrats de type remboursable, 30 % pour les trois premiers mois de 2017 (2016 : 35 %), et de contrats à prix forfaitaire, 70 % pour les trois premiers mois de 2017 (2016 : 65 %).

## 6.5 Capital

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs. Ses principales activités consistent à investir dans des titres de capitaux propres ou des prêts subordonnés dans le cadre de projets afin de générer des produits intégrés sur l'ensemble du cycle de vie dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, ainsi que de l'exploitation et de l'entretien. Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. SNC-Lavalin effectue des investissements de Capital dans un éventail d'infrastructures comme des ponts et des autoroutes, des réseaux de transport en commun, des centrales électriques, l'infrastructure énergétique et des installations de traitement de l'eau. Ces investissements sont regroupés dans le secteur Capital et décrits à la section 7.5 du rapport de gestion 2016 de la Société.

## VALEUR COMPTABLE NETTE DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fournit des informations supplémentaires sur la valeur comptable nette des investissements de Capital à la note 4 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2017.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable nette des investissements de Capital par méthode de comptabilisation.

(EN MILLIONS \$ CA)	31 MARS 2017	31 DÉCEMBRE 2016
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	(25,2) \$	(31,2) \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	408,4	399,4
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	50,6	48,3
<b>Valeur comptable nette totale des investissements de Capital</b>	<b>433,7 \$</b>	<b>416,5 \$</b>

Au 31 mars 2017, la Société estimait que la juste valeur de son portefeuille d'investissements de Capital était nettement supérieure à sa valeur comptable nette, et que l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR présente la juste valeur estimée la plus élevée de son portefeuille. Au 31 mars 2017 et au 31 décembre 2016, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR était de néant.

## RAII SECTORIEL - CAPITAL

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2017	2016 <sup>(1)</sup>
Produits provenant de Capital	60,9 \$	57,4 \$
RAII sectoriel :		
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	34,8 \$	31,5 \$
Provenant des autres investissements de Capital <sup>(2)</sup>	21,0	19,0
<b>RAII sectoriel - Capital</b>	<b>55,8 \$</b>	<b>50,4 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter une modification apportée à l'indicateur du résultat pour les secteurs à présenter de la Société.

<sup>(2)</sup> Le RAII sectoriel provenant des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, de certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs directement attribuables au secteur, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

Les investissements de Capital de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. La relation entre les produits et le RAII sectoriel n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou celle de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

**Le RAII sectoriel de Capital s'est établi à 55,8 millions \$ au premier trimestre de 2017**, comparativement à 50,4 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation est essentiellement attribuable à une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR et à une augmentation du volume d'activité de certains investissements de Capital.

## 6.6 Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement liés à des projets ou à des secteurs ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

**Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux projets ou aux secteurs se sont élevés à 50,2 millions \$ au premier trimestre de 2017**, comparativement à 40,3 millions \$ au premier trimestre de 2016. L'augmentation de 9,9 millions \$ s'explique principalement par une baisse du montant attribué aux projets ou aux secteurs relatif à des avantages, primes, charges de sécurité sociale et autres frais au premier trimestre de 2017, comparativement au trimestre correspondant de 2016.

# 7 Liquidités et ressources financières

La présente section « Liquidités et ressources financières » a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et de la situation financière de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- › l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- › l'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- › la présentation des **dividendes déclarés** et du **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires** (« RCPMA ») de la Société;
- › une analyse de la **situation financière** de la Société à la fin du premier trimestre de 2017, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2016;
- › une mise à jour sur les notations de crédit de la Société.

## 7.1 Analyse des flux de trésorerie

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS  
(EN MILLIONS \$ CA)

	2017	2016
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(186,8) \$	(239,8) \$
Activités d'investissement	(21,8)	58,7
Activités de financement	(41,7)	(11,6)
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5,3	(0,9)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(245,0)	(193,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 055,5	1 581,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	810,5 \$	1 388,4 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 245,0 millions \$ au premier trimestre de 2017, comparativement à une diminution de 193,4 millions \$ au premier trimestre de 2016, comme il est expliqué ci-dessous.

## FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 186,8 millions \$ pour les trois premiers mois de 2017, comparativement à 239,8 millions \$ pour la période correspondante de 2016, une variation de 53,0 millions \$ qui est réconciliée comme suit :

(EN MILLIONS \$ CA)	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les trois premiers mois de 2016	(239,8) \$
<b><u>Variation entre les trois premiers mois de 2016 et les trois premiers mois de 2017 :</u></b>	
Diminution du résultat net pour la période	(32,3)
Augmentation des impôts sur le résultat payés	(16,7)
Diminution des intérêts payés (provenant d'I&C et des investissements de Capital)	3,4
Diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants	(11,9)
Diminution des impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	(2,1)
Augmentation des charges financières nettes comptabilisées en résultat net	3,7
Augmentation de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	(7,7)
Diminution du gain sur cessions d'investissements de Capital	58,5
Diminution des coûts de restructuration comptabilisés en résultat net	(10,2)
Diminution des coûts de restructuration payés	3,6
Augmentation du gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	(0,7)
Autres éléments	23,3
<b>Variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie</b>	<b>10,9 \$</b>
Diminution des flux de trésorerie affectés à la variation des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie	42,1 \$
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les trois premiers mois de 2017</b>	<b>(186,8) \$</b>

- › Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie ont totalisé 72,4 millions \$ pour les trois premiers mois de 2017, comparativement à 61,5 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016, une variation de 10,9 millions \$ principalement imputable aux facteurs indiqués au tableau ci-dessus, notamment à un gain net sans effet de trésorerie totalisant 58,5 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016 provenant principalement de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au cours du premier trimestre de 2016;
- › Tel qu'il est décrit à la note 10 B) des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2017, les flux de trésorerie affectés à la variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie ont totalisé 259,1 millions \$ pour les trois premiers mois de 2017, contre 301,2 millions \$ à la période correspondante de 2016, reflétant principalement les besoins en fonds de roulement liés à certains projets d'envergure.

## FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 21,8 millions \$ pour les trois premiers mois de 2017, par rapport à des flux de trésorerie générés de 58,7 millions \$ pour la période correspondante de 2016, une variation de 80,5 millions \$ qui est réconciliée comme suit:

(EN MILLIONS \$ CA)	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement pour les trois premiers mois de 2016	58,7 \$
<b><u>Variation entre les trois premiers mois de 2016 et les trois premiers mois de 2017 :</u></b>	
Augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles	(4,2)
Diminution des paiements au titre des investissements de Capital	7,0
Hausse de l'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement	(5,6)
Baisse de la diminution des placements à court terme et à long terme	(2,5)
Baisse de l'entrée de trésorerie nette sur cessions d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(101,9)
Autres éléments	26,6
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les trois premiers mois de 2017</b>	<b>(21,8) \$</b>

- La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement entre les trois premiers mois de 2017 et la même période de 2016 est principalement expliquée par les facteurs indiqués au tableau ci-dessus, notamment par une entrée de trésorerie nette de 101,9 millions \$ à la cession d'investissements de Capital, résultant principalement de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta, tel qu'il est décrit à la note 4 A) des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2017.

## FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 41,7 millions \$ pour les trois premiers mois de 2017, comparativement à 11,6 millions \$ pour la période correspondante de 2016, une variation de 30,1 millions \$ qui est réconciliée comme suit :

(EN MILLIONS \$ CA)	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les trois premiers mois de 2016	(11,6) \$
<b><u>Variation entre les trois premiers mois de 2016 et les trois premiers mois de 2017 :</u></b>	
Baisse de l'augmentation de la dette avec recours	(4,9)
Baisse de l'augmentation nette des avances au titre d'arrangements de financement de contrats	(16,6)
Diminution du produit de l'exercice d'options sur actions	(0,8)
Augmentation des dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	(2,1)
Autres éléments	(5,7)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les trois premiers mois de 2017</b>	<b>(41,7) \$</b>

- › La variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement entre les trois premiers mois de 2017 et ceux de la même période de 2016 est principalement expliquée par les facteurs indiqués au tableau ci-dessus, notamment par une augmentation nette des avances au titre d'arrangements de financement de contrats de 16,6 millions \$ au premier trimestre de 2016. Ces avances au titre d'arrangements de financement de contrats sont liées aux projets Sainte-Justine et Evergreen et ont été remboursées en entier au cours du deuxième semestre de l'exercice 2016, donc elles n'ont aucun impact au niveau des flux de trésorerie pour l'exercice 2017;
- › Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 41,1 millions \$ au premier trimestre de 2017, comparativement à 39,0 millions \$ au premier trimestre de 2016;
- › L'émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions a généré des liquidités de 1,7 million \$ au cours des trois premiers mois de 2017 (45 884 options sur actions à un prix moyen de 37,65 \$), comparativement à 2,6 millions \$ à la période correspondante de 2016 (65 975 options sur actions à un prix moyen de 38,76 \$). Au 25 avril 2017, 548 980 options sur actions étaient en cours, à des prix d'exercice de 37,04 \$ et de 40,98 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 150 424 337.

## 7.2 Trésorerie nette de la dette avec recours

La trésorerie nette de la dette avec recours est une mesure financière non conforme aux IFRS. Une définition de cette mesure financière est présentée à la section 10.

(EN MILLIONS DE \$ CA)	31 MARS 2017	31 DÉCEMBRE 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	810,5 \$	1 055,5 \$
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	10,5	11,3
Dette avec recours :		
Débentures	349,4	349,4
<b>Trésorerie nette de la dette avec recours</b>	<b>450,6 \$</b>	<b>694,9 \$</b>

La trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la dette avec recours) s'établissait à 0,5 milliard \$ au 31 mars 2017, comparativement à 0,7 milliard \$ au 31 décembre 2016, reflétant principalement une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme il est expliqué à la section 7.1.

La direction continue de croire que, sous réserve des risques et limites décrits dans le présent rapport, sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

## 7.3 Dividendes

Un dividende trimestriel de 0,273 \$ par action a été déclaré le 2 mars 2017 et versé le 30 mars 2017, ce qui représente une augmentation de 5,0 % par rapport aux dividendes trimestriels de 0,26 \$ par action versés en 2016.

## 7.4 Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non conforme aux IFRS. Une définition de cette mesure financière est présentée à la section 10. **Le RCPMA s'est établi à 6,2 % pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2017**, comparativement à 12,4 % pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2016.

## 7.5 Instruments financiers

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 28 des états financiers annuels consolidés audités de 2016 de la Société et mises à jour lorsque requis à la note 12 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2017. Au cours des trois premiers mois de 2017, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur à l'état de la situation financière consolidé de la Société. En avril 2017, en relation avec l'entente d'acquisition d'Atkins, la Société a contracté un instrument de change avec une institution financière afin de couvrir le risque de change de la transaction.

## 7.6 Analyse de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans la situation financière de la Société entre le 31 décembre 2016 et le 31 mars 2017.

(EN MILLIONS DE \$ CA)	31 MARS 2017	31 DÉCEMBRE 2016	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants	4 040,1 \$	4 190,0 \$	(149,9) \$	La baisse des actifs courants est principalement liée à la diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie (se reporter à la section 7.1 pour plus de détails), des créances clients et des autres actifs financiers courants, partiellement contrebalancée par une augmentation des contrats en cours.
Actifs non courants	5 099,4	5 108,3	(8,8)	La baisse des actifs non courants est principalement liée à la conversion des devises étrangères sur le goodwill, à l'amortissement et à la conversion des devises étrangères sur les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, partiellement contrebalancée par une augmentation de la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services.
<b>Total de l'actif</b>	<b>9 139,6 \$</b>	<b>9 298,3 \$</b>	<b>(158,7) \$</b>	
Passifs courants	3 815,3 \$	3 962,2 \$	(146,9) \$	La baisse des passifs courants est principalement liée à la diminution des autres passifs non financiers courants, des produits différés et de la tranche à court terme des provisions, partiellement contrebalancée par une augmentation des dettes fournisseurs.
Passifs non courants	1 410,5	1 439,8	(29,4)	La baisse des passifs non courants est principalement liée à la diminution de la tranche à long terme des provisions et du passif d'impôt sur le résultat différé.
<b>Total du passif</b>	<b>5 225,7 \$</b>	<b>5 402,0 \$</b>	<b>(176,3) \$</b>	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 885,5 \$	3 873,2 \$	12,3 \$	La hausse des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin est principalement liée à l'augmentation des résultats non distribués, en raison surtout du résultat net pour les trois premiers mois de 2017, partiellement contrebalancée par une baisse des autres composantes des capitaux propres.
Participations ne donnant pas le contrôle	28,3	23,1	5,2	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 913,9 \$</b>	<b>3 896,3 \$</b>	<b>17,5 \$</b>	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>9 139,6 \$</b>	<b>9 298,3 \$</b>	<b>(158,7) \$</b>	

## 7.7 Débenture avec recours – Notations de crédit

Le 21 avril 2017, Standard & Poor's (« S&P ») a maintenu la notation de BBB pour le crédit à long terme de SNC-Lavalin, après que la Société ait annoncé son intention d'acquérir Atkins (se reporter à la section 14 pour plus de détails sur la proposition d'acquisition de Atkins). Les perspectives de la Société sont maintenues à un niveau stable. S&P a également maintenu la cote des émissions de la Société à BBB pour ses débentures de 350 millions \$, venant à échéance en 2019.

Le 21 avril 2017, à la suite de l'annonce selon laquelle SNC-Lavalin envisage d'acquérir Atkins, DBRS Limited (« DBRS ») a placé sous révision avec perspectives en développement la notation d'émetteur à BBB et la notation des débentures à BBB de SNC-Lavalin.

## 8 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intragroupe tirés de produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'investissement de Capital. Les profits découlant des transactions avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intragroupe est présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT DE CAPITAL	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRAGROUPE
Investissements de Capital comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour le premier trimestre de 2017, SNC-Lavalin a constaté des produits de 209,6 millions \$ (2016 : 173,6 millions \$) tirés des contrats avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 48,5 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017 (2016 : 44,5 millions \$).

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 100,2 millions \$ au 31 mars 2017 (31 décembre 2016 : 90,2 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 83,4 millions \$ au 31 mars 2017 (31 décembre 2016 : 83,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 98,0 millions \$ au 31 mars 2017 (31 décembre 2016 : 98,0 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

## 9 Méthodes comptables et modifications

La Société a établi ses méthodes comptables pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2017 conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société pour en savoir plus sur les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers.

Il convient aussi de noter qu'au quatrième trimestre de 2016 la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, qui exclut maintenant les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital, alors que par le passé il excluait seulement les dispositions d'activités répondant à la définition de restructuration. Ce changement de la méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

Les jugements critiques, les hypothèses et les fondements des estimations clés adoptés par la direction en vertu des IFRS, et leur incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, ont été divulgués dans les états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société et restent inchangés pour le premier trimestre de 2017.

### 9.1 Changement de présentation

Au premier trimestre de 2017, la Société a combiné les résultats financiers de ses sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance qui étaient précédemment présentés séparément à titre d'information supplémentaire pour le secteur Infrastructures. La combinaison est principalement attribuable à la cession d'une portion importante du sous-secteur Opérations et maintenance au quatrième trimestre de 2016 qui a réduit le niveau d'activité du sous-secteur Opérations et maintenance. À la suite de la combinaison, les chiffres comparatifs ont été révisés en n'ayant aucune incidence sur les résultats sectoriels du secteur Infrastructures.

### 9.2 Modifications appliquées au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2017

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1er janvier 2017 :

- › L'initiative concernant les informations à fournir (modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) exige la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.
- › Les modifications à l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, clarifient l'étendue de la norme en précisant que les exigences en matière d'informations à fournir de la norme, sauf en ce qui concerne les informations financières résumées relatives à des filiales, à des coentreprises et à des entreprises associées, s'appliquent aux intérêts de l'entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des

entités structurées non consolidées qui sont classés comme détenus en vue de la vente, en vue d'une distribution ou à titre d'activités abandonnées conformément à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société, autre que pour sa divulgation de l'information financière.

## 9.3 Normes et modifications publiées en vue d'être adoptées à une date ultérieure

Les normes, les modifications aux normes et l'interprétation suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- › L'IFRS 9, *Instruments financiers*, (l'« IFRS 9 ») porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.
- › L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.
- › Les modifications à l'IFRS 15 précisent comment : i) identifier les obligations de prestation dans un contrat; ii) déterminer si une société agit pour son propre compte ou comme mandataire et iii) déterminer si la comptabilisation des produits tirés de l'octroi d'une licence à un client doit être effectuée à un moment précis ou progressivement. De plus, les modifications à l'IFRS 15 contiennent deux allègements transitoires additionnels.
- › Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, prévoient des exigences relativement à la comptabilisation i) des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie, ii) des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation relative aux retenues d'impôt à la source et iii) d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.
- › Les modifications à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, précisent que le choix d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise lorsque la participation est détenue par une entité qui est un organisme de capital-risque ou une autre entité admissible peut être fait individuellement pour chacune des participations dans une entreprise associée ou une coentreprise au moment de la comptabilisation initiale.
- › L'Interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, clarifie que : i) la date de la transaction aux fins d'établissement du cours de change est la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire au titre d'un paiement anticipé ou du passif non monétaire au titre des produits différés et ii) s'il y a des

paiements ou encaissements anticipés multiples, une date de transaction doit être établie pour chaque paiement ou encaissement.

- › Les modifications intitulées « *Transferts d'immeubles de placement* » (modifications à l'IAS 40, *Immeubles de placement*) stipulent qu'une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des immeubles de placement si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme. Les changements dans les intentions de la direction relatives à l'utilisation du bien immobilier ne constituent pas une indication d'un changement d'utilisation.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et l'application anticipée est permise pour les entités qui ont aussi adopté l'IFRS 15 :

- › L'IFRS 16, *Contrats de location*, fournit un modèle global pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers du preneur et du bailleur. Elle remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses directives d'interprétation connexes.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes, de ces modifications et de cette interprétation sur ses états financiers.

## QUESTIONS LIÉES À L'APPLICATION DE L'IFRS 9 ET DE L'IFRS 15

L'IFRS 9 et l'IFRS 15 sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. SNC-Lavalin n'adoptera pas l'IFRS 9 et l'IFRS 15 par anticipation.

L'IFRS 9 s'applique de manière rétrospective conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, sous réserve de certaines exemptions et exceptions. De façon générale, les principales incidences de l'adoption de l'IFRS 9 devraient être liées au classement et à l'évaluation des actifs financiers, à l'introduction d'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues (plutôt que les pertes subies selon l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*), à la comptabilité de couverture et à des obligations d'information additionnelles importantes.

L'IFRS 15 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente l'information financière, conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale de l'IFRS 15 à la date de la première application. La Société procède actuellement à l'évaluation des dispositions transitoires prescrites aux termes de l'IFRS 15. Pour les sociétés telles que SNC-Lavalin qui appliquent déjà l'IAS 11, *Contrats de construction*, les principaux effets de l'adoption de l'IFRS 15 devraient être liés au moment de la comptabilisation des produits, aux actifs et passifs sur contrats et aux informations à fournir.

Bien que la Société ait mené une évaluation préliminaire des effets de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 sur ses états financiers intermédiaires et annuels, il n'est pas possible à l'heure actuelle de formuler des estimations raisonnables quant aux incidences de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15, car nous devons recueillir plus de renseignements. Le plan de mise en œuvre actuel de la Société s'étend jusqu'au quatrième trimestre de 2017. Par conséquent, la Société présentera de l'information sur les progrès réalisés à cet égard au cours de l'exercice de 2017.

## 10 Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

La section suivante présente des informations concernant les mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures conformes aux IFRS utilisées par la Société pour analyser et mesurer ses résultats. La direction utilise ces mesures pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme un substitut à la mesure du rendement préparée en vertu des IFRS.

### Rendement

Le **carnet de commandes** est un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés des contrats à long terme de type remboursable qui ont été octroyés comme des commandes fermes. Les activités O&M sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres activités, la Société limite le carnet de commandes d'O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat ; ou ii) les 5 prochaines années.

La **marge brute provenant d'I&C** et la **marge brute provenant de Capital** correspondent à la marge brute déterminée en vertu des IFRS, présentée séparément pour I&C et pour Capital.

Le **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)** correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

Le **RAII** est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités d'exploitation avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAI est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets) et l'impôt sur le résultat. Se reporter à la section 4.4 pour un rapprochement du RAI et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

Le **RAII sectoriel** correspond à la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directs; ii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement associés à des projets ou à des secteurs; et iii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition, les coûts d'intégration et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital ne sont

pas attribués aux secteurs de la Société. Se reporter aux sections 6 et 4.4 pour un rapprochement du RAII sectoriel à la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

Le **RAIIA** se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements. Se reporter à la section 4.4 pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

Le **RAIIA ajusté** se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital. Se reporter à la section 4.4 pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

Le **résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société. Se reporter à la section 4.3 pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C et du résultat dilué par action déterminé conformément aux IFRS.

Le **résultat dilué par action provenant d'I&C** et le **résultat dilué par action provenant de Capital** correspondent au résultat dilué par action tel que déterminé conformément aux IFRS, présenté séparément pour I&C et pour Capital.

Le **résultat net ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, des frais de financement et frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz en 2014, et du gain (perte) sur cessions d'activités d'I&C. Le résultat net ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société. Se reporter à la section 4.3 pour le rapprochement du résultat net ajusté provenant d'I&C et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

## Liquidité

La **trésorerie nette de la dette avec recours de la Société** est obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ainsi que sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Se reporter à la section 7.2 pour le rapprochement de la trésorerie nette de la dette avec recours et de la trésorerie et équivalents de trésorerie établis conformément aux IFRS.

## 11 Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes, ainsi que certaines pratiques de gestion des risques de la Société, sont décrits à la section 12 du « Rapport de gestion » inclus dans le rapport annuel 2016 de la Société. Il n'y a pas eu de changements importants ni à ces pratiques de gestion des risques ni à ces risques et incertitudes au cours des trois premiers mois de 2017, à l'exception des risques identifiés ci-dessous relativement aux modalités de l'entente visant l'acquisition d'Atkins par la Société (l'« Acquisition ») (se reporter à la section 14, « Événement postérieur à la date de clôture »).

### *La clôture de l'Acquisition pourrait ne pas avoir lieu ou être retardée*

La clôture de l'Acquisition est conditionnelle à l'obtention des approbations des autorités réglementaires applicables, à l'approbation par les actionnaires d'Atkins, à l'approbation du plan d'arrangement homologué par le tribunal proposé en vertu de la partie 26 de la *Companies Act 2006* du Royaume-Uni (le « Plan ») par la Haute Cour de justice d'Angleterre et du pays de Galles (le « Tribunal du Royaume-Uni ») et au respect de certaines conditions de clôture. La Société ne peut fournir aucune garantie et il n'existe aucune certitude quant au moment où ces conditions seront remplies, ni si les conditions seront satisfaites dans le futur. Un retard important dans la réception des approbations des autorités réglementaires ou l'imposition, par les approbations, de modalités ou de conditions défavorables pourrait avoir un effet défavorable important sur la capacité de la Société de réaliser l'Acquisition, ainsi que sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. La Société a l'intention de conclure l'Acquisition dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire, suite à l'obtention de l'approbation des actionnaires d'Atkins, des approbations des autorités réglementaires et après avoir rempli les conditions de clôture. Si la clôture de l'Acquisition ne se produit pas comme prévu, la Société pourrait en subir les conséquences défavorables sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation et perdre la confiance des investisseurs par rapport à ses capacités de mener à bien son plan stratégique.

## RISQUES LIÉS À L'ACQUISITION

### *Incapacité éventuelle de réaliser les avantages attendus de l'Acquisition et difficultés sur le plan de l'intégration d'Atkins*

La Société estime que l'Acquisition lui apportera certains avantages. La réalisation des avantages de l'Acquisition dépend en partie du regroupement fructueux des fonctions et d'une bonne intégration des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de manière efficace, ainsi que de la capacité de la Société de matérialiser les occasions de croissance tirées du regroupement des entreprises et des activités d'Atkins avec celles de la Société. Pour intégrer efficacement les activités d'Atkins à ses activités d'exploitation actuelles, la Société doit établir des systèmes et des contrôles appropriés sur les plans opérationnel, administratif, financier et de la gestion, ainsi que des fonctions de commercialisation appropriées en lien avec Atkins. Pour y arriver, la direction de la Société devra y consacrer des efforts substantiels et beaucoup de temps et de ressources, ce qui pourrait détourner son attention et ses ressources d'autres occasions stratégiques et des questions opérationnelles pendant ce processus. Le processus d'intégration pourrait donner lieu à la perturbation des relations commerciales et des relations avec les clients et les employés, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société de réaliser les avantages attendus de l'Acquisition, y compris la capacité de la Société de réaliser les synergies prévues du regroupement des deux entités. Divers facteurs pourraient aussi nuire à la probabilité que les avantages prévus de l'Acquisition se réalisent au profit de la Société ou au moment prévu par la

Société. En outre, le processus d'intégration global des deux sociétés pourrait donner lieu à des problèmes opérationnels, à des coûts, à des dépenses, à des responsabilités, à la perte de clients et à la perturbation des activités qui n'étaient pas prévus pour la Société (y compris, mais sans s'y limiter, des difficultés à maintenir les relations avec les employés, les clients ou les fournisseurs et à maintenir en fonction les employés clés d'Atkins et de ses filiales) et, par conséquent, à l'incapacité de réaliser, en tout ou partie, les avantages attendus de l'Acquisition. Le rendement des activités d'Atkins après la réalisation de l'Acquisition pourrait être compromis si l'entité issue du regroupement est incapable de maintenir en fonction certains employés clés pour participer à l'intégration des activités de la Société et d'Atkins. En outre, les changements qui sont apportés aux lois ou à la réglementation, dont les lois fiscales, dans les territoires où la Société, Atkins et leurs filiales exercent leurs activités pourraient avoir une incidence défavorable sur leurs activités, situation financière et résultats d'exploitation respectifs, ou sur la capacité de la Société de réaliser les avantages attendus de l'Acquisition. Rien ne garantit que la Société réussira à intégrer les activités d'exploitation d'Atkins ou que les avantages attendus se matérialiseront.

### ***Incapacité éventuelle de réaliser l'Acquisition***

L'Acquisition est soumise au risque commercial normal qu'elle ne se réalise pas selon les modalités convenues, voire qu'elle ne se réalise pas du tout. L'Acquisition est assujettie aux cas de résiliation, dont certains sont indépendants de la volonté de la Société ou d'Atkins. Si la clôture de l'Acquisition ne se produit pas comme prévu, la Société pourrait en subir des conséquences défavorables, dont la perte de confiance des investisseurs. La découverte ou la quantification d'obligations importantes (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de montage reliés à l'Acquisition, les honoraires de services-conseils, les frais liés à des ententes de couverture des devises étrangères et la possibilité de devoir payer une indemnité de rupture de 50 millions de livres sterling [environ 86 millions \$ CA] si l'Acquisition n'est pas réalisée en raison de la non-réception des approbations réglementaires requises) pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière ou les perspectives d'avenir de la Société.

### ***Absence de mesures de protection de l'opération***

Le *City Code on Takeovers and Mergers* du Royaume-Uni interdit la plupart des mesures de protection de l'opération en faveur d'un initiateur dans le contexte de l'acquisition du contrôle d'une société ouverte au Royaume-Uni. Par conséquent, la Société n'est pas fondée, aux termes du plan, à recevoir une indemnité de rupture si l'Acquisition n'est pas menée à bien, et Atkins peut solliciter des tiers aux fins d'une proposition relative à l'Acquisition.

### ***Période précédant la clôture de l'Acquisition***

En outre, la Société s'attend à ce que la clôture de l'Acquisition ait lieu au cours du troisième trimestre de 2017. Néanmoins, l'opération pourrait être conclue à une date ultérieure dont la Société et Atkins pourraient convenir aux fins de la clôture de l'Acquisition, avec le consentement du *Panel on Takeovers and Mergers* en vertu du *City Code on Takeovers and Mergers* du Royaume-Uni (le « Panel ») et, si nécessaire, l'approbation du Tribunal du Royaume-Uni, cette date ne devant pas tomber après le 27 octobre 2017. Compte tenu du fait que la période précédant la clôture de l'Acquisition pourrait être longue, rien ne peut garantir que les activités, l'exploitation et les actifs d'Atkins ne seront pas touchés défavorablement par des événements qui se produiront entre-temps. Durant la période précédant la clôture de l'Acquisition, la Société n'aura pas le droit de contrôler ni de diriger l'exploitation d'Atkins et Atkins exercera un contrôle et une surveillance unilatéraux complets sur ses activités et, par conséquent, la Société dépendra, indirectement, de l'appréciation commerciale et des décisions du conseil d'administration et de la direction d'Atkins avant la clôture de l'Acquisition.

### ***Changement de contrôle/Résiliation pour raisons de commodité***

Atkins est partie à des conventions qui renferment des dispositions en matière de changement de contrôle et/ou de résiliation pour raisons de commodité pouvant être déclenchées suivant la réalisation de l'Acquisition. L'application de ces dispositions en matière de changement de contrôle ou de résiliation, si elles sont déclenchées, pourrait donner lieu à des dépenses imprévues et/ou à des paiements en espèces après la réalisation de l'Acquisition ou influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'Atkins. À moins que ces dispositions en matière de changement de contrôle ne fassent l'objet d'une renonciation de la part de l'autre partie ou que les dispositions en matière de résiliation ne soient pas exercées par celle-ci, l'application de ces dispositions pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de l'entité issue du regroupement.

### ***Risque lié aux taux de change***

La Société finance une tranche importante du prix d'achat de l'Acquisition avec des sources de fonds libellés en dollars canadiens bien que le prix d'achat soit libellé en livres sterling. Un déclin significatif de la valeur du dollar canadien par rapport à la livre sterling pourrait faire augmenter le coût du financement du prix d'achat pour la Société. Bien que la Société ait mis en œuvre certaines stratégies de couverture à l'égard du prix d'achat afin d'atténuer son exposition au risque de change, rien ne garantit que ces stratégies de couverture ou autres stratégies de gestion des risques, s'il en est, entreprises par la Société seront efficaces. En outre, la couverture du change comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où la livre sterling se déprécie par rapport au dollar canadien, le risque lié au recours à des opérations de couverture pourrait donner lieu à des pertes plus grandes que celles qui auraient été subies en l'absence de telles opérations. De plus, des ententes de couverture pourraient avoir l'effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si les attentes de la direction concernant les événements futurs ou les conditions du marché futures s'avèrent inexactes, auquel cas les coûts associés aux stratégies de couverture pourraient l'emporter sur les avantages.

### ***Risque de change***

Compte tenu de l'Acquisition, une grande partie du résultat et des actifs nets de la Société seront libellés en multiples devises, y compris en livres sterling et en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et ces devises pourraient augmenter l'effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Il est impossible de prévoir les événements futurs qui pourraient accroître ou atténuer de façon considérable les risques rattachés à la fluctuation du taux de change entre ces monnaies.

### ***Obligations non déclarées éventuelles liées à l'Acquisition***

Dans le cadre de l'Acquisition, il se pourrait que la Société n'ait pas découvert ou ait été incapable de quantifier ou d'évaluer des obligations dans le cadre de la vérification diligente qu'elle a effectuée avant la conclusion du Plan, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière ou les perspectives de la Société. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure de conserver les clients d'Atkins ou de maintenir en poste les employés d'Atkins à la suite de l'Acquisition. La Société ne sera pas indemnisée à l'égard de ces obligations.

### ***Hausse de l'endettement***

Le 20 avril 2017, SNC-Lavalin Autoroute Holding Inc. (l'« emprunteur »), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société, a signé une convention de prêt avec CDPQ Revenu Fixe Inc. (le « prêteur »), une filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), établissant un prêt avec recours limité d'un capital initial de 1,5 milliard \$ (le « prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding ») et la convention s'y rapportant, la « convention relative au prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding ». Le produit du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute

Holding sera prêté à son tour à la Société aux termes d'un prêt intersociétés (le « prêt intersociétés ») puis servira à financer une partie du prix d'achat et des frais liés à l'Acquisition.

Outre le prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding, la Société a conclu une facilité à terme d'un montant de 300 millions de livres sterling (environ 517 millions \$ CA), et elle prévoit prélever un montant additionnel de 350 millions de livres sterling (environ 603 millions \$ CA) aux termes de sa facilité de crédit consortiale existante. Ces emprunts représenteront une hausse importante de la dette consolidée de la Société. D'après les prévisions de la Société, sa dette consolidée s'élèvera environ à 1,5 milliard \$ au 31 décembre 2016, à l'exception du prêt avec recours limité et de la dette sans recours, sur une base pro forma, en supposant la réalisation de l'Acquisition et de certaines autres opérations. Rien ne garantit que le niveau d'endettement estimé par la direction se révélera exact. Le niveau d'endettement de l'entité issue du regroupement pourrait être considérablement plus élevé. Cet endettement supplémentaire entraînera une hausse des frais d'intérêts consolidés et des obligations au titre du service de la dette de la Société et pourrait avoir un effet préjudiciable sur ses résultats d'exploitation ou ses notes de crédit.

Par conséquent, la Société devra refinancer ou rembourser des tranches de l'encours de sa dette consolidée. Rien ne garantit que la dette de la Société sera refinancée ou que la Société obtiendra un financement additionnel ou, si elle l'obtient, que les modalités seront raisonnables sur le plan commercial.

Le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir d'autres répercussions importantes, dont les suivantes :

- › avoir une incidence défavorable sur les notes de crédit actuelles de la dette à long terme évaluée de la Société;
- › limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement additionnel et, le cas échéant, à des conditions raisonnables sur le plan commercial, notamment pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, le service de la dette, les acquisitions ou les besoins généraux de l'entreprise;
- › exposer la Société aux risques de hausse de taux d'intérêt, étant donné que la plupart de ses emprunts ont des taux d'intérêt variables;
- › limiter la capacité de la Société de s'ajuster à l'évolution du marché et défavoriser la Société par rapport à ses concurrents (notamment si la note de qualité de la Société est touchée défavorablement) moins endettés ou possédant davantage de ressources financières;
- › limiter la capacité de la Société de déclarer et de verser des dividendes sur ses actions ordinaires;
- › accroître la vulnérabilité de la Société à un repli de l'économie générale; et
- › empêcher la Société de faire des dépenses en immobilisations essentielles à sa croissance et à ses stratégies.

Les facilités de crédit et les instruments régissant la dette consolidée de la Société renferment certains engagements financiers exigeant que la Société respecte, sur une base consolidée, des ratios de la dette nette avec recours par rapport au résultat avant les intérêts, les impôts et l'amortissement ajusté. Ces facilités de crédit et instruments renferment aussi des clauses restreignant la capacité de la Société à consentir des charges sur ses actifs, à contracter une autre dette ou à effectuer des aliénations d'actifs ou des changements fondamentaux à ses activités, à verser des dividendes et à procéder à d'autres décaissements ou à employer le produit tiré de la vente d'actifs et d'actions des filiales. Ces clauses limiteront le pouvoir discrétionnaire et la flexibilité financière de la Société dans l'exploitation de son entreprise. Aux termes de ces facilités de crédit et de ces instruments, la Société et ses filiales sont autorisées à contracter des dettes supplémentaires dans certaines circonstances, ce qui pourrait toutefois accroître les risques

décrits précédemment. En outre, si la Société ou ses filiales contractaient d'autres dettes à l'avenir, la Société pourrait être assujettie à d'autres clauses qui pourraient être plus restrictives que celles auxquelles elle est assujettie maintenant.

Un manquement à l'une quelconque de ces conventions ou l'incapacité de l'emprunteur ou de la Société, selon le cas, de respecter ces clauses pourrait donner lieu, en l'absence d'une renonciation ou d'une correction, à la déchéance du terme de la dette consolidée de la Société ou à un défaut croisé aux termes des modalités de certains emprunts. En cas de déchéance du terme de la dette de la Société, la Société pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter du service de la dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour refinancer sa dette. En outre, si l'emprunteur n'était pas en mesure d'assurer le service de sa dette et/ou si une autre condition à l'égard du remboursement était déclenchée aux termes des modalités de sa dette, l'emprunteur pourrait, en vue de régler les paiements dus aux termes de sa dette, être tenu de vendre tout ou partie de ses actions de 407 International Inc. conformément à la convention entre actionnaires de cette société à un moment, à un prix et dans des circonstances qui sont indépendantes de sa volonté et/ou qui pourraient ne pas permettre un prix de vente optimal de ces actions de 407 International Inc.

La capacité de la Société de s'acquitter du service de sa dette consolidée accrue dépendra notamment de son rendement financier et opérationnel futur, qui sera touché par la conjoncture économique, la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que d'autres facteurs, notamment d'ordre financier, commercial, juridique et réglementaire, dont certains sont indépendants de la volonté de la Société. Si ses résultats d'exploitation ou sa liquidité ne suffisaient pas pour lui permettre de s'acquitter du service de sa dette consolidée actuelle ou future, la Société pourrait être contrainte de prendre des mesures telles que la diminution de ses dividendes, la réduction ou le report d'activités commerciales, d'acquisitions, d'investissements ou de dépenses en immobilisations, la vente d'actifs, la restructuration ou le refinancement de sa dette ou encore la sollicitation de capital supplémentaire.

### *Dépendance envers les filiales*

Une partie importante des actifs de la Société est formée du capital-actions de ses filiales et la Société exerce une grande partie de son entreprise par l'entremise de ses filiales. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société et sa capacité d'honorer ses obligations liées au service de la dette sont fonction, dans une grande mesure, du résultat de ses filiales et de la distribution de ce résultat à la Société, ou de prêts, d'avances ou d'autres paiements consentis par ces entités à la Société.

Les filiales de la Société sont des entités juridiques séparées et distinctes et elles ont d'importantes obligations. La capacité de ces entités de verser des dividendes ou de consentir d'autres prêts, avances ou paiements à la Société dépendra de leurs résultats d'exploitation et sera assujettie aux lois applicables et aux restrictions contractuelles contenues dans les documents régissant leurs dettes, notamment, par exemple, les clauses financières applicables à l'emprunteur aux termes de la convention relative au prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding selon lesquelles le ratio de la dette avec recours nette consolidée de la Société par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissement ajusté ne peut dépasser une certaine limite. De plus, certains autres actes et certaines autres ententes régissant certaines filiales de la Société renferment des restrictions quant au versement de dividendes et aux distributions, ainsi que des clauses précises relatives aux liquidités.

La capacité des filiales de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation dépendra de leur rendement financier futur, qui sera touché par une série de facteurs d'ordre économique, concurrentiel et commercial, notamment les facteurs susmentionnés, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la Société ou de ses filiales. Les flux de trésorerie et le résultat des filiales en exploitation de la Société et les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes ou autrement pourraient ne pas générer suffisamment de flux de

trésorerie d'exploitation pour que la Société honore ses obligations liées à la dette. Par conséquent, la Société pourrait devoir envisager des plans de financement de rechange, comme le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital ou la recherche de capitaux additionnels. La Société ne peut garantir aux acquéreurs de titres aux termes du supplément de prospectus daté du 24 avril 2017 que ces options de rechange seraient possibles, que les actifs pourraient être vendus ou, s'ils l'étaient, à quel moment ils le seraient et quel produit en serait tiré, que du financement additionnel pourrait être obtenu et, le cas échéant, à des conditions acceptables ou que du financement additionnel serait permis aux termes des modalités des divers instruments d'emprunt de la Société alors en vigueur. L'incapacité de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie pour honorer ses obligations liées à la dette ou de refinancer ses obligations selon des modalités raisonnables sur le plan commercial aurait un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Garantie aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding***

Le prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding est garanti par une hypothèque mobilière universelle en faveur du prêteur grevant la totalité des actifs de l'emprunteur, excluant expressément les actions de 407 International Inc. détenues par l'emprunteur (jusqu'au moment où l'emprunteur choisira d'octroyer un gage à ce sujet), ainsi que les droits et les débiteurs de l'emprunteur aux termes du prêt intersociétés. Outre cette sûreté, SNC-Lavalin inc. a convenu de fournir un cautionnement (le « cautionnement ») en faveur du prêteur garanti par un gage donné par SNC-Lavalin inc. au prêteur sur 20 900 actions ordinaires détenues par cette dernière dans le capital-actions de l'emprunteur (représentant environ 29,9 % des actions ordinaires en circulation de l'emprunteur). Le prêteur a convenu que son seul recours contre SNC-Lavalin inc. en lien avec le cautionnement et tout manquement ou défaut potentiel par l'emprunteur aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding sera limité à des mesures d'exécution visant les actions du capital de l'emprunteur détenues par SNC-Lavalin inc. La Société détient une participation de 16,77 % dans 407 International Inc. par l'intermédiaire de sa filiale détenue en propriété exclusive, l'emprunteur. Les modalités du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding comprennent plusieurs clauses qui doivent être remplies par l'emprunteur. Rien ne garantit que ces clauses seront remplies. Tout cas de défaut aux termes de la convention relative au prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding, y compris à l'égard des clauses prises aux termes de ce prêt, pourrait donner lieu à la résiliation par le prêteur d'un engagement non utilisé et à une demande de remboursement immédiat de tous les montants dus aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding, ou forcer la vente des actions de 407 International Inc. conformément à la convention entre actionnaires de 407 International Inc. à un moment, à un prix et dans des circonstances indépendants de la volonté de la Société et/ou qui ne permettent pas d'obtenir un prix de vente optimal de ces actions de 407 International Inc., ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise et la situation financière de la Société.

### ***Nature des acquisitions***

Les acquisitions de cabinets de services professionnels sont fondées en grande partie sur le goodwill de la société acquise et sa clientèle. Les clients d'Atkins pourraient, en réaction à l'annonce de l'Acquisition, retarder ou différer les décisions concernant leur utilisation de ses services en raison d'incertitudes liées à la réalisation de l'Acquisition, notamment la possibilité que l'Acquisition puisse ne pas être réalisée si toutes les conditions de l'Acquisition ne sont pas remplies, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les produits et la rentabilité de la Société.

### ***Effet de dilution sur les porteurs d'actions ordinaires***

Le financement de l'Acquisition comprend un placement auprès du public par voie de prise ferme de 800 millions \$ et un placement privé de 400 millions \$ auprès de la Caisse en actions ordinaires dans le cadre de l'échange de reçus de souscription. L'émission d'actions ordinaires par la Société, lorsqu'elle se produira et si elle a lieu, aura un effet de dilution sur les porteurs d'actions ordinaires de la Société.

### ***Dividendes***

La déclaration et le versement des dividendes sur les actions ordinaires sont au gré du conseil d'administration de la Société. Les liquidités pouvant servir à verser des dividendes dépendent d'un grand nombre de facteurs, dont le rendement financier de la Société, l'incidence des taux d'intérêt, les clauses restrictives et les obligations des contrats de prêt, les besoins du fonds de roulement et les besoins en capitaux futurs. Après l'Acquisition, la capacité de la Société à verser des dividendes pourrait être touchée de façon défavorable si les flux de trésorerie disponibles découlant de l'Acquisition ne se concrétisaient pas comme prévu lorsqu'ils seront associés à l'effet dilutif éventuel des actions ordinaires supplémentaires émises pour financer l'Acquisition. En outre, la capacité de la Société à verser des dividendes dépend du versement de dividendes par certaines filiales de la Société ou du remboursement de fonds en faveur de la Société par ses filiales. Les filiales de la Société, dont Atkins après l'Acquisition, pourraient à leur tour être empêchées de verser des dividendes, d'effectuer des remboursements ou de verser d'autres distributions à la Société pour des motifs d'ordre financier, réglementaire, juridique ou autre. Dans la mesure où les filiales de la Société ne sont pas en mesure de verser des dividendes ou de rembourser des fonds à la Société, la capacité de la Société à verser des dividendes sur les actions ordinaires pourrait être touchée de façon défavorable.

### ***Renseignements fournis par Atkins***

Une grande partie des renseignements relatifs à Atkins sur lesquels la Société s'appuie pour les fins de l'Acquisition sont tirés de documents publics déposés par Atkins. Bien que la Société ait fait des vérifications qu'elle juge adéquates dans le cadre de l'Acquisition, l'exactitude et l'exhaustivité de ces renseignements demeurent soumises à un degré de risque inévitable.

### ***Importants frais liés à l'opération et frais connexes***

La Société prévoit engager d'importants frais liés à la réalisation de l'Acquisition (dont une partie importante sera engagée que l'Acquisition soit réalisée ou non) et à l'intégration des activités d'exploitation de la Société et d'Atkins. La grande majorité de ces frais seront des dépenses non récurrentes découlant de l'Acquisition et seront composés de frais liés à l'Acquisition, de coûts liés au regroupement d'installations et de systèmes et de frais liés à la main-d'œuvre. Des frais supplémentaires imprévus pourraient être engagés dans le cadre de l'intégration des activités de la Société et d'Atkins.

## RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'ENTITÉ ISSUE DU REGROUPEMENT

Les facteurs de risque qui sont décrits dans le rapport de gestion 2016 et dans le présent document qui sont liés aux activités et à l'exploitation de la Société qui sont semblables aux activités d'Atkins s'appliquent également aux éléments semblables des activités d'Atkins. En outre, si l'Acquisition est réalisée, les investisseurs devraient examiner attentivement les risques croissants suivants qui sont liés aux activités d'Atkins et qui sont décrits ci-dessous.

### *Obligations au titre des régimes de retraite d'Atkins*

Atkins gère deux régimes de retraite à prestations déterminées importants, soit le régime de retraite d'Atkins (« Atkins Pension Plan ») et le régime de retraite des chemins de fer (« Railways Pension Scheme »), l'important passif net combiné au titre des avantages complémentaires de retraite de ces deux régimes s'élevant, au 31 mars 2016, à 265,3 millions de livres sterling (ou environ 443,1 millions \$ CA). La majeure partie des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'Atkins sont liées au Royaume-Uni et sont constituées d'obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées. Au Royaume-Uni, les exigences de financement des régimes de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les évaluations actuarielles de l'actif et du passif de chaque régime. L'actif d'un régime est déterminé en fonction de la valeur des placements détenus par le régime et de leur rendement. L'évaluation du passif d'un régime exige des niveaux d'appréciation et d'expertise technique considérables pour choisir les hypothèses appropriées. Modifier un chiffre des principales hypothèses peut avoir une incidence importante sur le calcul du passif. Comme l'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime de retraite fait intervenir un certain degré d'appréciation, il existe un risque d'inexactitude importante des évaluations.

La nature du régime entourant le financement au Royaume-Uni crée de l'incertitude quant au montant en espèces nécessaire qu'Atkins sera tenue de verser aux régimes de retraite et au moment où elle sera tenue de le verser. Des contributions de 32,8 millions de livres sterling (ou environ 54,8 millions \$ CA) visant à réduire le déficit des régimes de retraite ont été versées aux régimes de retraite d'Atkins au cours de l'exercice d'Atkins terminé le 31 mars 2016. Aux termes du dernier plan de redressement accepté qui prend fin en mars 2025, Atkins devait verser 33,6 millions de livres sterling (ou environ 56,1 millions \$ CA) aux régimes de retraite d'Atkins pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, les contributions annuelles augmentant de 2,5 % par année jusqu'au 31 mars 2025. Si Atkins doit augmenter ses contributions monétaires, cette situation aura pour effet de réduire l'application de ces fonds à d'autres fins générales de l'entreprise et limitera sa capacité d'investir dans sa croissance. La détérioration des conditions économiques pourrait donner lieu à des augmentations importantes des obligations de financement d'Atkins, ce qui pourrait limiter les liquidités disponibles d'Atkins pour son exploitation, ses dépenses en immobilisations et d'autres besoins et pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités d'Atkins, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En tenant pour acquis que l'Acquisition sera menée à bien et au moment où elle le sera, le passif lié aux régimes de retraite d'Atkins et ses obligations de paiement futures aux termes de ceux-ci pourraient limiter les liquidités disponibles aux fins des activités, des dépenses en immobilisations et autres besoins de la Société et pourraient avoir un effet défavorable important sur sa situation financière et ses liquidités.

# 12 Informations trimestrielles

(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LES DIVIDENDES PAR ACTION)	2017	2016				2015		
	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE
Produits	<b>1 849,3 \$</b>	2 211,1 \$	2 168,5 \$	2 103,0 \$	1 988,2 \$	2 646,3 \$	2 433,2 \$	2 250,4 \$
RAII	<b>117,1 \$</b>	2,3 \$	42,5 \$	119,5 \$	147,8 \$	73,5 \$	303,3 \$	43,6 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	<b>45,3 \$</b>	(38,4) \$	0,7 \$	52,9 \$	31,2 \$	14,0 \$	33,3 \$	(18,5) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital :								
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	<b>34,8</b>	34,8	34,8	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5
Provenant des autres investissements de Capital	<b>9,6</b>	5,2	7,8	4,2	59,5	3,8	159,4	13,6
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	<b>89,7</b>	1,6	43,3	88,5	122,1	49,2	224,2	26,5
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>5,4</b>	0,1	(8,1)	3,8	5,3	19,3	9,1	4,4
Résultat net	<b>95,1 \$</b>	1,6 \$	35,2 \$	92,3 \$	127,4 \$	68,6 \$	233,3 \$	30,9 \$
Résultat de base par action (\$)	<b>0,60 \$</b>	0,01 \$	0,29 \$	0,59 \$	0,82 \$	0,33 \$	1,50 \$	0,17 \$
Résultat dilué par action (\$)	<b>0,60 \$</b>	0,01 \$	0,29 \$	0,59 \$	0,81 \$	0,33 \$	1,49 \$	0,17 \$
Dividendes déclarés par action (\$)	<b>0,273 \$</b>	0,273 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,25 \$	0,25 \$

## 13 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- › l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis; et que
- › l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se terminant le 31 mars 2017, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

## 14 Événement postérieur à la date de clôture

Le 20 avril 2017, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu avec Atkins une entente d'acquisition en espèces, approuvée par les conseils d'administration des deux entreprises. En vertu de cette entente, SNC-Lavalin achètera la totalité du capital-actions émis ou devant être émis d'Atkins au prix de 20,80 livres sterling en espèces par action, ce qui représente une contrepartie totale en espèces de 3,6 milliards \$ en fonction du taux de change de la livre sterling en dollars canadiens de 1,7229 à cette date (l'« Acquisition »). Atkins, dont le siège social est au Royaume-Uni, est une entreprise mondiale de services-conseils en activité dans les domaines de la conception, de l'ingénierie et de la gestion de projet et est présente dans les secteurs des infrastructures, du transport et de l'énergie. Sous réserve, notamment, du respect des conditions ou d'une renonciation aux conditions, de l'approbation du plan d'arrangement par les actionnaires d'Atkins, de l'obtention des approbations des autorités réglementaires applicables et de l'homologation du plan d'arrangement par la Haute Cour de justice d'Angleterre et du pays de Galles (le « Tribunal du Royaume-Uni »), il est prévu que l'Acquisition sera réalisée au cours du troisième trimestre de 2017.

L'Acquisition sera financée au moyen d'une combinaison de souscription de capital-actions et d'emprunts et sera appuyée par la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), le plus important actionnaire de SNC-Lavalin. Le financement comprend un prêt de 1,5 milliard \$ de la Caisse, un placement auprès du public par voie de prise ferme de 800 millions \$, un placement privé de 400 millions \$ auprès de la Caisse, un emprunt à terme de 300 millions de livres sterling (517 millions \$ CA) et un prélèvement d'environ 350 millions de livres sterling (603 millions \$ CA) sur la facilité de crédit renouvelable non garantie de la Société.

Le 24 avril 2017, la Société a émis un supplément du prospectus à son prospectus simplifié préalable de base daté du 13 mars 2017 pour son placement auprès du public par voie de prise ferme de 800 millions \$. Ce supplément du prospectus fournit, entre autres, les résultats financiers pro forma de la transaction proposée.

Le 27 avril 2017, la Société a annoncé la clôture de son placement auprès du public de 800 millions \$ déjà annoncé qui, incluant l'exercice intégral de l'option de surallocation par le syndicat de preneurs fermes, a donné lieu à un produit brut global de 880 millions \$.

Le 27 avril 2017, SNC-Lavalin a également réalisé son placement privé déjà annoncé avec la Caisse pour un produit brut global de 400 millions \$.